

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille dix sept, le jeudi 14 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du jeudi 07 décembre 2017, sous la présidence de Monsieur Alain DUMEIL, Maire.
Présents	28	
Absents représentés	5	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Aline FAYE, Didier CARON, Marie-Anne MEUNIER, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, André JAMMOT, Josette MIGNOT, Jean-Pierre COGNERAS, Adjoints et Adjointes au Maire.

Jean GORY, Josiane MARION, Francis GAUMY, Francis CHATELLIN, Chantal SUSANNA, Michel PRÉAU, Agustina MONTJOTIN, Stéphane ISNARD, Alexandre TRINIOL, François NOURISSON, François SAINT-ANDRÉ, Christine THOMAS, Hervé MANTELET, Marie-Christine LEYMARIE, Dominique MOLLE, Sébastien MOSTEFA, Gaël DRILLON, François ULRICH.

Absents représentés :

Mme Muriel VERDELLET	représentée par	Mme Chantal SUSANNA
Mme NATHALIE BESSE	représentée par	M. Alexandre TRINIOL
Mme Delphine MENARD	représentée par	M. Alain DUMEIL
Mme Alix HIRLEMANN	représentée par	Mme Josiane BOHATIER
Mme Géraldine CURNOL	représentée par	Mme Aline FAYE

M. André JAMMOT a été désigné secrétaire de séance.

➤ APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 07/11/2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 32 voix Pour et 1 Non Participations au Vote:

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du 07 novembre 2017.

01. COMPTE ADMINISTRATIF 2017. BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour, 8 voix Contre:

- **ARRETE** le compte administratif du budget annexe du service d'assainissement 2017 aux sommes figurant aux tableaux.

02. COMPTE DE GESTION 2017. BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **DONNE** acte du Compte de Gestion 2017 du service d'assainissement aux sommes figurant ci-dessus.
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

03. COMPTE ADMINISTRATIF 2017. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU .

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour et 8 voix contre:

- **ARRETE** le compte administratif du budget annexe du service de distribution de l'eau potable 2017 aux sommes figurant aux tableaux.

04. COMPTE DE GESTION 2017. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **DONNE** acte du **Compte de Gestion 2017** du service d'eau potable aux sommes figurant ci-dessus.
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

05. MODIFICATION DU TRANSFERT DES RESULTATS 2016. BUDGETS ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour et 8 voix contre:

- **AUTORISE** le transfert à la Communauté urbaine des résultats 2016 des budgets annexes eau et assainissement selon les modalités décrites ci-dessus.

06. DECISION MODIFICATIVE N°3. BUDGET PRINCIPAL 2017.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour, 7 voix contre et 1 abstention:

- **ADOPTE** la décision modificative n°3 du budget principal 2017 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	0.00 €	12 608 093.38 €
Investissement	0.00 €	5 811 306.30 €

07. AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS : « INVESTISSEMENTS 2018 » DANS LE CADRE DE LA POSSIBILITE DE RECONDUIRE UN QUART DU BUDGET INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour, 8 voix contre:

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à engager les dépenses susvisées sur le budget principal.
- **PRECISE** que les crédits autorisés seront inscrits au budget primitif 2018.

08. MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU MOYEN DE PAIEMENT.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix pour:

- **ADOpte** la mise en place du Titre Interbancaire de Paiement SEPA.

09. CONVENTION CADRE D'OCCUPATION DES GYMNASES OU INSTALLATIONS COUVERTES (D'UNE SUPERFICIE SUPERIEURE A 50 M²) POUR LE COLLEGE MOLIERE

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix pour:

- **AUTORISE M le Maire** à signer la convention entre la ville de Beaumont et le collège Molière pour chaque année scolaire sous réserve des adaptations annuelles de la fiche de calcul en fonction de l'état réel et annuel d'occupation horaire des locaux

10. AVENANT N°1 AU PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE LA MEDIATHEQUE RENE-GUY CADOU A BEAUMONT.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix pour AUTORISE M Le Maire:

- **A constater** la désaffectation par Clermont Auvergne Métropole de la salle « Cyber Centre » et d'un bureau, situés au 1er étage de la Médiathèque René-Guy-Cadou, ces biens retournant ainsi dans le patrimoine de la commune qui recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur ceux-ci ;

- A mettre à la disposition de Clermont Auvergne Métropole une partie du hall d'entrée de la Maison des Beaumontois et deux bureaux, l'un situé au rez-de-chaussée, l'autre au 1er étage de l'immeuble ;
- A approuver l'avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition de la Médiathèque René-Guy-Cadou tel qu'annexé prenant en compte ces modifications ;
- A signer ledit avenant et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

11. CESSION PARCELLES CADASTREES SECTION BT N° 145a ROUTE DE ROMAGNAT.

M. COGNERAS présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix pour AUTORISE
M Le Maire:**

- à céder le terrain mentionné section BT n°145a d'une superficie 547 m² pour un montant de 90 000,00 €
- à signer tout document relatif à cette procédure.
- A dire que tous les frais et procédures liés à cet acte seront pris en charge par M. AGABRIEL

**12. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SIEG POUR LA COMPETENCE
OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC.**

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix pour :

DESIGNE :

- M. Francis GAUMY représentant titulaire
- M. Hervé MANTELET représentant suppléant

INFORMATIONS

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE D'ACTIVITE DE CLERMONT COMMUNAUTE ANNEE 2016.

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE CLERMONT COMMUNAUTE ANNEE 2016.

RAPPORT ANNUEL COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DE CLERMONT COMMUNAUTE ANNEE 2016.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 21h34

Vœu présenté par le conseil municipal relatif à la situation des mineurs non accompagnés

Les lois de décentralisation ont donné aux départements la compétence concernant la protection et l'aide sociale à l'enfance (ASE). C'est donc sous l'autorité du Conseil Départemental que les services de l'ASE exercent cette mission. Dans le département du Puy-de-Dôme, nous constatons de très graves manquements dans l'accueil, la mise à l'abri et l'accompagnement des mineurs isolés étrangers.

Ainsi plus de 80 jeunes étrangers ne sont pas pris en charge par l'ASE dans le Puy-de-Dôme. Une quarantaine d'entre eux occupent depuis le mois de septembre un squat à Clermont Ferrand.

Ce squat nommé "5 étoiles" à La Pardieu fait l'objet d'une mesure d'expulsion. La responsabilité du Conseil Départemental et de l'Etat sont engagées. Il doit être mis un terme à cette politique inhumaine d'exclusion des plus démunis qui bafoue les principes élémentaires des droits de l'homme et de la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France.

En conséquence le Conseil Municipal de Beaumont à l'unanimité par 33 voix pour DEMANDE :

- **Qu'une véritable protection des mineurs non accompagnés soit assurée dans notre département,**
- **Que la déclaration de minorité et la situation d'isolement, comme le demande l'association des Départements de France, soit exercée par l'Etat et non par le Département,**
- **Qu'un protocole départemental entre la Préfecture, le Parquet et le Conseil Départemental, comme cela est prévu par l'arrêté du 16/11/2016, précise les rôles de chacun et place l'accueil des mineurs non accompagnés au centre du dispositif.**

Par ailleurs, le Conseil Municipal de Beaumont demande à la préfecture du Puy-de-Dôme l'organisation d'une table ronde, réunissant l'ensemble des acteurs, car l'Etat doit jouer pleinement son rôle et ne pas se désengager en se défaussant sur les collectivités.